



PROTOCOLE SANTÉ MENTALE

Chers parents,

À compter du 01 septembre 2026, le collège Jean Racine met en place un protocole santé mentale, dans la continuité du parcours santé, afin d'encadrer la prise en charge du bien-être de nos élèves.

Parce que la santé mentale est aussi importante que la santé physique, nous avons choisi d'en faire une priorité du quotidien, en cohérence avec le protocole national régi par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce protocole s'articule autour de **5 étapes**, portées par l'ensemble de la communauté éducative, en lien étroit avec les élèves et leurs familles :

1. Repérer : nos personnels sont formés et sensibilisés pour reconnaître les signaux d'alerte (changement de comportement, isolement, troubles du sommeil, anxiété...). Aucun signe ne doit être laissé sans attention.

2. Alerter : dès qu'une situation préoccupante est identifiée, elle est transmise sans délai à notre équipe ressource pour une première évaluation.

3. Évaluer : l'équipe ressource, composée de l'infirmière, de la psychologue de l'Éducation nationale et de l'assistante sociale, analyse la situation de l'élève et détermine ses besoins spécifiques.

4. Orienter : en fonction des besoins, l'élève peut être accompagné vers des dispositifs internes ou externes : consultations infirmière, soutien psychologique, structures spécialisées, soins hospitaliers ...

5. Assurer le suivi : un suivi personnalisé est mis en place, en collaboration entre les parents, l'élève et les professionnels, pour garantir un accompagnement durable et adapté.

Vous avez des questions, des inquiétudes, ou vous souhaitez signaler une situation ? Veuillez contacter l'équipe éducative, le relais santé mentale ou l'équipe ressource, et agissons ensemble.

Collège Jean Racine